

DIRECTION  
DE L'ARCHITECTURE.

BUREAU  
DES TRAVAUX ET CLASSEMENTS.

ARRÊTÉ.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Le tourelle d'escalier sur cour de la maison  
sise 27 rue du Châtelet à CHALON-SUR-SAÔNE ( Saône  
et Loire )

appartenant à Mme BARRAULT, Victorine, 18 rue Philibert  
Guide, à CHALON SUR SAONE et PY-BARRAULT Henri, route  
de Longueron à JOIGNY ( Yonne )

est inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au préfet du département, pour les  
archives de la préfecture, au maire de la ~~commune~~ ville de  
Chalon-sur-Saône et aux propriétaires

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le .....

27 SEP 1918  
Par délégation

Le Directeur

T. S. V. P.